

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste  
Un an. . . 18 f. » 24 f. «  
Six mois. . 10 » 13 «  
Trois mois. 3 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Au moment où le gouvernement hellénique soit une marche aussi contraire aux intérêts de la nation qu'il est chargé de régir qu'à ses devoirs de reconnaissance, il n'est pas inutile de rappeler les bienfaits dont la France s'est montrée prodigue à l'égard de la Grèce.

Personne n'ignore la part que notre marine et notre armée ont prise à l'affranchissement de ce pays; ce que l'on sait moins généralement, c'est que l'entretien de nos escadres dans la Méditerranée et l'expédition militaire de Morée ont grevé notre dette publique de près de 100 millions de francs. Le service des intérêts de ce capital considérable est un impôt que nous payons aujourd'hui encore en mémoire des sympathies de la génération précédente pour la cause des Hellènes.

L'œuvre de l'indépendance de la Grèce accomplie, restait à reconstituer le nouvel Etat sur des bases qui assurassent son avenir. La France a obtenu pour lui un agrandissement de frontières; elle a insisté pour qu'il fût érigé en royaume; elle a appuyé de sa garantie, collectivement avec l'Angleterre et la Russie, un emprunt de 60 millions de francs, bien difficilement réalisable, à l'époque de sa négociation, en 1832. Les ressources du trésor hellénique, tantôt insuffisantes, tantôt mal employées, l'ont empêché de pourvoir directement au solde de cet emprunt.

Le traité de 1832 contenait une clause en vertu de laquelle les premiers revenus de l'Etat grec devaient être avant tout affectés au service des intérêts et à l'amortissement de sa dette extérieure. Non-seulement la France ne demanda jamais l'exécution de cet article de la convention de Londres, mais encore, dans un excès de bienveillance et de générosité pour un pays où elle voyait comme une de ses créations, elle cessa, en 1838, de suivre l'exemple de l'Angleterre et de la Russie, qui émettaient des séries de l'emprunt afférentes à leur garantie pour opérer le service des séries déjà émises, et, dans le but de ménager un jour une précieuse réserve à la Grèce, elle se décida à lui faire, à l'échéance des semestres, des avances sur ses propres fonds. Ces avances dépassent aujourd'hui la somme de 13 millions de francs.

Depuis l'adoption de ce système, qui ne devait pas tarder à nous engager au-delà de nos obligations

primitives, nous nous sommes dessaisi, sur le reliquat de l'emprunt de 1832, que nous avions le droit de considérer dorénavant comme un gage pour le remboursement de notre créance particulière, de deux nouveaux millions qui ont servi à former le capital attribué au gouvernement grec lui-même dans la banque nationale d'Athènes, établissement de crédit organisé par les soins d'un employé supérieur du ministère des finances, M. Lemaître, et qui a contribué puissamment à développer en Grèce les opérations industrielles et les travaux agricoles.

En 1846, la France fondait à Athènes une école dirigée par un haut fonctionnaire de l'Université, et où des professeurs, sortis de notre école normale, s'empresaient d'accueillir les jeunes gens qui voulaient s'initier à l'étude de notre langue et de notre littérature. La bibliothèque de la capitale de la Grèce était, à la même époque, placée sur le pied des bibliothèques françaises, c'est à dire comprise de droit dans la distribution des ouvrages publiés par le gouvernement.

Des officiers de notre état-major dressaient, au milieu de mille difficultés et en bravant les dangers du climat, auxquels trois d'entre eux ont fini par succomber, une carte des différentes parties du royaume, qui est un chef-d'œuvre de l'art topographique.

A ces bienfaits d'un caractère général, et qui s'adressaient à la nation grecque tout entière, viennent s'ajouter les preuves de bienveillance et d'intérêts que le roi Othon et son gouvernement n'ont cessé de recevoir de la France.

En 1843, le trône hellénique était menacé par la faction qui domine aujourd'hui à Athènes; notre diplomatie l'a énergiquement soutenu dans la transition difficile du régime monarchique pur à la forme constitutionnelle. Plus tard, dans d'autres circonstances également critiques, c'est l'appui du gouvernement français, c'est son intervention amicale qui a atténué les effets d'un mécontentement redoutable. La France, assurément, ne se faisait aucune illusion sur le véritable état des choses en Grèce; elle déplorait les vices de l'administration et le désordre qui régnait dans les finances; mais elle cherchait, en quelque sorte, à jeter un voile sur des maux qu'elle espérait guérir à force de ménagement et de prudence. Nous ne voulions pas que l'on fit au gouvernement hellénique, pour des motifs que nous

croions accidentels, une mauvaise réputation qui eût nuï à la Grèce elle-même, et ce n'est pas être au-dessous de la vérité que de dire que, pendant vingt années consécutives, il n'est pas une des désagréables affaires que ce gouvernement s'attirait par sa négligence ou par sa faute que nous n'ayons pris le soin de calmer ou d'arranger.

A cette bienveillance, qui avait un caractère si sympathique, qui ne se lassait de rien et excusait tout, à cette bienveillance qui aurait pu être taxée de faiblesse si elle ne se fût pas appliquée à un pays dont la naissance à la vie politique était en partie notre œuvre, on sait maintenant de quelle façon le gouvernement grec a répondu. Obéissant à de chimériques désirs, réédant à des suggestions étrangères, il s'est fait l'instrument d'une puissance avec laquelle la France est en guerre. Il a permis que, sur son territoire, il se formât des bandes armées, commandées par des officiers à son service et qui ont été porter le désordre et le pillage en Epire, en Thessalie et en Macédoine. Il a vidé ses arsenaux et épuisé son trésor pour l'entretien d'une insurrection excitée par lui et qu'il cherche encore à ranimer, après les échecs qu'elle a subis. Nulle part le scandale ne se produit plus impunément qu'à Athènes. Des journaux sondoyés s'y répandent, chaque matin, en injures contre la France, contre notre armée, contre la personne de l'Empereur. Nos nationaux ont été insultés, dans les rues, sous les yeux d'une police impassible; le représentant de Sa Majesté Impériale, lui-même, a reçu l'avis que ses jours pouvaient être menacés. La masse de la nation grecque, hâtons-nous de le dire repousse hautement ces excès et ces folies; elle est la première à en souffrir, et la responsabilité en appartient tout entière à un gouvernement assez mal inspiré pour mériter, par une ingratitude égale à son aveuglement, de perdre le seul soutien qui, jusqu'ici, ne lui ait jamais manqué. (Moniteur.)

On lit dans le *Times* :

COMMENT NOUS TRAITONS NOS PRISONNIERS DE GUERRE

Les détails suivants, sur la manière dont les prisonniers faits par la *Tribune* ont été traités, fournissent une preuve excellente de l'esprit qui anime les parties belligérentes de la guerre actuelle :

Cent cinquante prisonniers ont été faits sur les différentes prises, conduits tous à Copenhague le

## FEUILLETON

## LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

Cependant Frantzia n'avait pas bougé de son siège; raide et droite, les bras serrés contre le corps, elle regardait toutes choses sans rien voir. Un incarnat fiévreux, semblable à celui des poitrinaires, colorait les pommettes de ses joues, un sourire convulsif était comme stéréotypé sur ses lèvres. Dans l'intervalle des danses, Pinck venait lui adresser à haute voix des paroles affectueuses auxquelles elle répondait par monosyllabes. Le Bailli lui-même ne fut pas plus heureux auprès de sa fille; à peine put-il lui arracher quelques mots intelligibles. Toujours la même apathie idiote; on eût dit d'une somnambule dont l'esprit erre au loin tandis que le corps reste en place.

La nuit s'avançait, et déjà quelques familles, habitant des villages éloignés, venaient de se retirer. Néanmoins les danses continuaient sur la pelouse, quand une certaine inquiétude se manifesta dans la foule: une lumière se montrait au sommet du Brocken, large, éclatante et d'un rouge de feu. Cette circonstance, si frivole en apparence, de l'apparition d'une lumière sur le Brocken, avait mis toute l'assemblée en émoi. Les danseurs eux-mêmes accoururent pour être témoins d'un fait si extraordinaire. Pinck vint comme les autres; mais, loin de par-

tager la terreur commune, il se mit à rire de ce qui en était la cause.

— Aidez, mes amis, disait-il d'un ton moqueur, il n'y a pas là de quoi tant s'étonner; c'est un feu de joie pour célébrer mon heureux mariage. — Un feu de joie! répéta la mère Schwartz en hochant la tête; jamais feu semblable n'a annoncé la joie. — Bah! vous croyez?... Ensuite, c'est peut-être une galanterie de notre voisin le Wildmann, qui ne trouve pas nos torches assez claires pour que nous puissions danser!... Eh bien, continuez à ouvrir de grands yeux jusqu'à demain matin, si ce divertissement est de votre goût. Pour moi, je vais rentrer avec ma jolie mariée... Bonsoir, braves gens... Hommes ou diables, je défie ceux qui sont en haut sur le Brocken de troubler mon bonheur.

Et Pinck tendit son poing fermé vers la montagne.

— Voilà une parole funeste, murmura la vieille femme, et dont la punition pourra être prochaine!

Comme elle achevait ces mots, un cri perçant partit du côté où Frantzia était assise près de son père. La jeune fille, debout, les traits bouleversés, le cou tendu, regardait fixement un individu adossé à un arbre, à vingt pas d'elle. D'abord, on eut peine à s'expliquer l'espèce d'horreur qu'elle éprouvait; mais cette horreur fut partagée par tous les invités, quand le reflet d'une torche, tombant sur le visage de l'inconnu, éclaira les traits pâles, les yeux ardents, les cheveux noirs de Daniel Richter. Aussitôt la débandade se mit parmi les spectateurs,

et ils s'enfuirent dans diverses directions en poussant des cris d'effroi. Au milieu de ce désordre, Pinck, troublé, éperdu, ne pouvait se dégager assez vite pour courir à Frantzia. Celle-ci, en proie à une exaltation voisine de la folie, s'écriait d'une voix éclatante :

— Tu viens réclamer ta fiancée, Daniel? Prends-moi donc, je suis tienne... Ne m'abandonne pas, cette fois! protège-moi! sauve-moi!... Si ta présence m'annonce une mort prochaine, oh! que je meure, que je meure de suite, afin d'être pour toujours réunie à toi!

Le spectre, immobile, la regardait d'un air doux et triste, mais ne répondait pas.

En ce moment, Pinck sortit du milieu des fuyards, et s'élança vers Daniel Richter, ou du moins vers celui qui avait pris sa forme corporelle.

— Encore, disait-il avec un mélange de colère et d'étonnement; on ose de nouveau se jouer de moi... Misérable imposteur, tu paieras pour toi et pour tes complices!

Il tira un pistolet de sa poche, ajusta rapidement et fit feu. Le bruit de l'explosion retentit au milieu du silence de la nuit, répercuté par l'écho des rochers. Tout disparut dans la fumée du coup; quand cette fumée se dissipa, l'être mystérieux ne se montrait plus à la même place.

— Mon céleste fiancé est au-dessus de ton pouvoir! lui dit Frantzia avec force. — Qu'avez-vous fait, Pinck? dit le bailli tremblant; si celui qui se trouvait là tout-à-

20 et le 21 avril, et remis entre les mains du ministre de Russie, avec tous les vêtements et effets qu'ils avaient sur leurs navires. On laissa aux marins jusqu'à leurs épirotes, couteaux, fourchettes et cuillers, et aux capitaines et seconds l'ameublement de leurs cabines, tout ce qui leur appartenait, leurs instruments nautiques, cartes marines, etc. Il y en avait qui possédaient des pièces de vin, des caisses d'oranges et de citrons, des instruments de musique, principalement des guitares. Les équipages furent mis à bord d'un navire russe, par ordre du ministre de cette nation, pour attendre des ordres à Copenhague, moyennant l'assurance qu'ils ne serviraient pas contre les puissances occidentales pendant la guerre actuelle. On pria le ministre de faire recevoir le plus promptement possible le bagage des prisonniers, qui pesait 16 tonneaux.

Le ministre de Russie exprima tout l'étonnement qu'il éprouvait en voyant la libéralité extrême avec laquelle on avait agi envers les prisonniers, et il avait déjà fait préparer des matelas, literies, et tout ce dont ils pourraient avoir besoin, dans la supposition qu'on ne leur aurait laissé que les vêtements qu'ils portaient. On restitua aux marins des sommes d'argent dont ils étaient porteurs, à leur grand étonnement, et ils ne manquèrent pas d'exprimer leur reconnaissance à ce sujet dans les termes les plus chaleureux.

Un des capitaines russes fut trouvé porteur d'une somme de 200 liv. sterl., qui lui fut immédiatement rendue, sur sa déclaration positive que cet argent était à lui et ne regardait en aucune manière les propriétaires du navire. Le cas s'est souvent présenté que des sommes plus ou moins considérables, des montres en or ou en argent, des chaînes, bijoux, etc., ont été repris par les propriétaires de ces objets, sans que les capteurs eussent élevé la moindre objection.

On remarque sur les frontières de l'Autriche des mouvements de troupes qui rendent de plus en plus vraisemblable une intervention de cette puissance dans la question d'Orient. — Havas.

— On apprend de Saint-Petersbourg que l'ambassadeur persan, près la cour de Russie, a demandé ses passeports. — Havas.

Une lettre du commissaire ordonnateur de Saint-Louis-du-Sénégal, en date du 28 mars, annonce que l'expédition de Podor a complètement réussi. Les troupes françaises ont pris possession de Podor et occupé les terrains environnants, sur lesquels doit être construit notre établissement. La petite armée, conduite par le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Proter, a été attaquée par environ 2,000 Toucouleux, qu'elle a promptement dispersés avec ses obus. Cette expédition ne nous a coûté que 2 hommes tués et 4 blessés légèrement. Le gouverneur se loue beaucoup de la manière dont chacun a fait son devoir. Les troupes de la marine ont été pleines d'ardeur. — Havas.

#### THÉÂTRE DE LA GUERRE.

On écrit de Bukarest, le 27 avril.  
Les autorités russes avaient demandé au consul

général d'Autriche la liste de tous les Hongrois établis en Valachie. M. de Laurin ne vit aucun motif pour la refuser; mais deux jours après on lui demanda de signaler ceux d'entre les nationaux autrichiens dont la conduite lui paraissait suspecte. L'agent d'Autriche refusa catégoriquement de souscrire à ce vœu, disant que la police de ses administrés n'appartenait qu'à lui seul, et que, dans le cas où quelques-uns d'entre eux donneraient quelques sujets de plainte, il se réservait expressément le droit de statuer sur leur culpabilité.

Les Russes paraissent ne vouloir tenir aucun compte des capitulations ni des traités qui régissent la condition des étrangers dans les Principautés. La preuve en est dans la conduite qu'ils ont suivie en diverses circonstances, et tout récemment encore à l'égard du consulat général de Prusse. M. de Meusbach s'est vu forcé d'amener le pavillon prussien dans les deux Principautés, et d'interrompre ses relations officielles, en présence du refus des Russes de faire droit à ses justes réclamations au sujet d'un de ses compatriotes arrêté et conduit à la frontière sans sa participation.

On assure que les Turcs ont pris possession de Krajowa, et qu'ils sont maîtres de la petite Valachie. (Moniteur.)

Nous recevons sur le passage du Danube et la prise de Toulcha par les Russes, quelques informations que nous avons lieu de croire authentiques, et qui complètent les relations déjà publiées à ce sujet.

Le 23 mars, à cinq heures et demie du matin, 2 bateaux à vapeur russes, 16 chaloupes canonnières et la batterie du rivage, en tout 70 bouches à feu, attaquèrent la batterie turque de Tchatal, de 9 pièces, située en face d'Ismail. La canonnade dura jusqu'à dix heures. A midi, les Russes passèrent le Danube dans plusieurs barques, sous le feu de la batterie ennemie, et déposèrent 900 hommes d'infanterie sur la rive droite. Le passage étant couvert par ce bataillon, le pont fut jeté à la hâte, et toute la division du général Uchakoff, composée de 16,000 hommes, dont 2 régiments de cavalerie, franchit le Danube.

Les forces que les Turcs avaient à opposer aux Russes n'étaient que de 1,200 hommes d'infanterie régulière, 800 bachi-bouzouk, 400 Tartares, 1 escadron de cavalerie et 4 pièces de campagne.

Les Russes furent reçus par un feu d'infanterie très-nourri qui dura fort avant dans la nuit et fit de grands ravages dans leurs rangs. Bien qu'ils fussent environ cinq contre un, ils ne purent se rendre maîtres des retranchements derrière lesquels les Turcs leur opposaient une résistance héroïque.

Ce n'est qu'à minuit, et lorsque des 1,200 réguliers, il ne restait plus que 160 hommes dont 90 étaient blessés, que l'ennemi parvint à prendre la position d'assaut. Les 90 blessés furent faits prisonniers et envoyés à Ismail.

La perte des Turcs a été de 1,200 morts et blessés, et de 115 prisonniers.

Les Russes ont eu 4,000 hommes hors de combat, dont 70 officiers.

L'armée russe était tellement découragée par la

perte énorme qu'elle avait essuyée dans cette affaire, que ce n'est que le lendemain, à trois heures après midi, qu'elle est entrée à Toulcha. Le général Uchakoff avait fait camper ses troupes hors de la ville; mais il fut obligé d'y introduire trois bataillons, pour contenir les volontaires grecs de l'armée, qui y commettaient les plus grandes atrocités. Ces scrupules du général n'ont pas empêché, toutefois, qu'il ne livrât lui-même la ville, pendant deux jours, au pillage de ses soldats. La perte des négociants grecs, autrichiens et anglais est considérable. (Moniteur.)

Marseille, vendredi soir.

« Une avant-garde de 1,000 hommes est partie, hier, de Toulon, pour la Grèce.

« Le 6<sup>e</sup> cuirassiers a commencé, aujourd'hui, son embarquement. »

Berlin, vendredi.

« L'Autriche vient d'adresser à la Russie une nouvelle note portant invitation d'évacuer les Principautés, et indiquant, dit-on, des cas de guerre éventuels. » — Havas.

Une dépêche de Copenhague, du 11 mai, reçue à Londres, annonce que l'escadre française de la Baltique est en vue de Renso. Les journaux anglais du matin ne publient, du reste, ni dépêches télégraphiques, ni nouvelles importantes.

Hambourg, 12 mai.

« La flotte française avait passé, le 10 au soir le grand Belt, près Ramsøe. La flotte anglaise était, le 7, à Gottskasandon, au nord de l'île Gothland. » — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

PERSE. — On sait que le shah de Perse s'était d'abord déclaré contre la Porte, par suite de la pression que la Russie exerçait sur la cour de Téhéran; une levée considérable de troupes avait été ordonnée, et déjà un corps d'armée, sous le commandement d'Azir-Khan, avait été dirigé sur la ville de Kéni, d'où il menaçait le territoire turc. Aujourd'hui ces plans sont renversés. Azir-Khan, sur de nouveaux ordres de son gouvernement, est parti de Kéni avec un grand nombre de ses officiers, pour se rendre à Téhéran. Toutes les munitions de guerre et l'artillerie qui avaient été expédiées sont rentrées à Tauris, et une grande partie de l'armée a été licenciée. Le consul russe de Tauris, M. Aniskof, le premier secrétaire de l'ambassade de Russie à Téhéran, M. Tengoborski, et plusieurs officiers supérieurs cosaques qui s'étaient joints au corps d'armée commandé par Azir-Khan et qui avaient pour mission de pousser les populations kurdes à un soulèvement général, demeurèrent encore à Kéni, mais ils sont abandonnés par les troupes sur lesquelles ils comptaient; et, selon toute vraisemblance, ils ne tarderont pas à se retirer à leur tour devant la décision prise en dernier lieu par le Shah.

La tranquillité, qui avait été compromise un instant sur la frontière par la présence de cette armée persane, est aujourd'hui entièrement réta-

l'heure était un composé de chair et d'os, comme le commun des hommes, vous l'avez tué ou blessé dangereusement. — Quel est ce pouvoir infernal? s'écria Pinck avec rage, en jetant son arme contre la terre; à une si courte distance, j'aurais percé d'une balle toute créature mortelle... Mais qui donc se glisse là-bas, près de cette bruyère? C'est lui, c'est encore lui!... A nous deux!

Et il saisit son second pistolet.

— Prenez garde, Pinck, reprit Stengel en cherchant à le retenir, songez... — Il faut que cela finisse; je veux connaître le coquin insolent qui me persécute depuis ce matin... Il paiera cher ses momeries... Nous allons voir si mon arme trahira encore une fois mon œil et ma main! — Pinck, pour votre propre sûreté, soyez prudent, restez près de nous... Vous ignorez quels ennemis peuvent vous épier à quelques pas d'ici.

Pour toute réponse, le jeune homme s'arracha, par un geste brusque, des mains du bailli, et s'élança à la poursuite de l'homme qu'il avait entrevu. Bientôt tous les deux disparurent dans l'obscurité.

La nuit entière s'écoula, et Pinck ne revint pas.

#### XXII.

Rodolphe, en quittant l'assemblée du Brocken-Werthaus, avait pris en toute hâte le sentier qui devait le conduire le plus directement au sommet de la montagne. Il arriva sur le plateau un peu avant le milieu de la nuit.

Au premier aspect, tout paraissait désert dans la petite plaine couverte de myrtilles et d'arbres nains, qui couronne le Brocken.

Une brume légère voltigeait çà et là, suivant les caprices de la brise nocturne; mais ces vapeurs étaient trop peu denses pour cacher le ciel parsemé de mille étoiles. La lune se levait pure et radieuse à l'horizon, comme un croissant d'argent. Aucun bruit ne se faisait entendre, excepté le frémissement des bruyères sèches, à chaque souffle d'air.

Mais quand Rodolphe fut resté en observation, pendant quelques instants, il reconnut combien l'apparence était trompeuse.

Par intervalles des ombres noires, surgissant des inégalités du terrain, allaient et venaient comme pour se communiquer des ordres. Telle forme immobile qu'on eût prise de loin pour un tronc mutilé de sapin ou une touffe de fongères, s'agitait tout-à-coup et devenait une créature humaine. De temps en temps un éclat de voix, un cliquetis d'armes, l'éclair éblouissant d'une épée nue, décelaient, malgré l'obscurité, les hommes et leurs passions funestes.

Le jeune Stengel hésita d'abord sur la direction qu'il devait prendre; mais le feu qui brilla tout-à-coup près des pierres druidiques lui indiqua le lieu du rassemblement. Il marcha donc de ce côté, sans songer au danger qui résulterait pour lui, s'il était découvert et soupçonné d'avoir voulu surprendre les secrets de l'association.

Au bout de quelques minutes, deux hommes, le visage voilé, l'épée à la main, se dressèrent devant lui, comme s'ils fussent sortis de terre. — Frère, où vas-tu? demanda d'une voix sourde et profonde un des deux

initiés. — Je viens rendre à votre ordre un service important, répondit brusquement Rodolphe; laissez-moi passer. — C'est un Philistin! reprit celui qui avait parlé le premier; c'est un Edomite impur qui s'est glissé parmi les enfants de Dieu... Audacieux jeune homme, retourne bien vite d'où tu viens; fuis sans regarder derrière toi, car cette nuit la vue du Brocken sera plus terrible, pour les pêcheurs, que ne le fut la vue du Sinai, entouré de foudres et d'éclairs, pour les gentils et les impies. — Eh! mais je connais cette voix, dit Rodolphe, sans s'émouvoir beaucoup de ces emphatiques menaces; vous êtes Drescher de Rubeland. — Et toi, tu es Rodolphe Stengel, le fils hardi et imprudent du bailli du Brocken. — Puisque nous nous connaissons, maître Drescher, vous allez me conduire sur-le-champ au docteur Crécelius. — Je ne sais de qui tu parles, jeune homme, répondit Drescher avec aigreur; si le docteur Crécelius se trouve oui ou non parmi ceux qui travaillent à la réédification du temple, il n'appartient ni à toi ni à moi de pénétrer son secret. Sous ce voile mystique, nous n'avons d'autre nom que celui de notre grade, nous ne connaissons d'autre hiérarchie que celle de notre milice trois fois sainte. Le nom du docteur Crécelius est pourtant un nom honorable qu'on peut avouer partout, grommela l'autre affilié, grand fantôme noir qui n'avait encore rien dit; et il y a peu de titres aussi beaux que celui de doyen de la faculté de médecine de Göttingue!

Drescher jeta sur lui un regard de colère.

(La suite au prochain numéro.)

blie, et tout fait espérer que l'on n'aura plus rien à craindre, de ce côté, des menées russes, si heureusement déjouées par la nouvelle et ferme attitude du gouvernement persan. (Moniteur.)

GRÈCE. — On écrit d'Athènes : « Il est aujourd'hui notoire que la première campagne tentée par le gouvernement grec a échoué; les chefs qui ont été chargés de diriger cette expédition sont en partie dispersés, grâce à la bonne contenance des troupes ottomanes; mais le gouvernement hellène ne se décourage pas, et un autre plan de campagne va être à l'essai. Ce plan consiste à échelonner, sur la frontière, des officiers généraux chargés : 1° de repousser sur le territoire turc les insurgés qui essaieraient de rentrer, afin de s'en faire un rempart et une avant-garde contre les forces musulmanes; 2° de réorganiser l'insurrection en établissant une hiérarchie quelconque entre les différents capitaines et en faisant soutenir au besoin les insurgés par des troupes irrégulières ou des réguliers déguisés; 3° d'entrer résolument en Turquie pour profiter des éventualités. Les chefs désignés pour l'expédition de ce plan sont le général Spiro Milio, le grand écuyer de la couronne, et le général Vlacopoulos; le premier se rend à Cravassera, le second à Lamia, et le troisième à Carpenitza. Les deux premiers ont touché 130,000 drachmes, tandis que le troisième n'en a obtenu que 40,000. Chacun a près de lui un sénateur comme conseiller responsable, et part accompagné d'un nombreux état-major. Les plus fougueux napistes se sont groupés autour de Spiro Milio, qui a pour conseillers le sénateur Mavionati, et M. Rosetto, ancien consul grec en Albanie, récemment expulsé de Janina. Les trois généraux ont reçu des pouvoirs illimités. On met à leur disposition toutes les ressources dont peut disposer le gouvernement. La garnison d'Athènes est occupée jour et nuit à faire des cartouches et à fondre des balles. Les enrôlements continuent : un rassemblement de volontaires s'est formé aux environs d'Athènes; les moines du couvent de Daphné leur ont même distribué des armes, et des commissaires du gouvernement sont venus leur adresser des félicitations. Un grand nombre de députés sont envoyés sur les frontières pour aider les généraux impuissants à s'opposer à la rentrée des insurgés sur le territoire grec; tout fugitif qui regagne Athènes est mis en prison et forcé de s'enrôler de nouveau; des blés sont dirigés en toute hâte sur Chalcis, pour être transportés à la frontière, où un certain nombre de soldats de l'insurrection sont morts de faim; en un mot, on use de tous les moyens possibles pour contraindre les volontaires qui ont si misérablement échoué en Epire à recommencer la lutte, et le gouvernement, qui était leur complice dès le début, leur donne aujourd'hui officiellement la main. (Moniteur.)

— On écrit de Patras :

Les prisonniers renfermés dans le château de Morée ont forcé les portes de leur prison et se sont échappés. Il paraît qu'un émissaire du gouvernement avait été chargé de faire grâce à tous ceux qui seraient en état de porter les armes. La faveur accordée à quelques-uns a exaspéré les autres. Tous ont voulu être libres, avec d'autant plus d'apparence de raison que l'on prenait non les moins coupables, mais les plus valides.

L'officier chargé de recruter dans le château de Morée a fait également un choix dans les prisons de Nauplie. (Moniteur.)

PRUSSE. — « La Correspondance prussienne est autorisée à démentir les bruits de changement ministériel, notamment la retraite de M. de Manteuffel et la formation d'un nouveau cabinet présidé par M. Dohna. » — Havas.

#### FAITS DIVERS.

##### NAUFRAGE DU POWHATAN. — 250 VICTIMES.

Les journaux américains nous apportent la triste nouvelle d'un épouvantable naufrage qui a eu lieu, près de New-Jersey, dans un endroit nommé Long-Beach. Le navire si malheureusement perdu est le *Powhatan*, capitaine Meyers, de Baltimore, allant du Havre à New-York, avec 200 émigrants à bord. Le *Powhatan* a été jeté à la côte pendant la nuit du samedi 15 avril, à moitié chemin entre la passe de Barnegat et celle d'Eyf-Harbour; voici les détails que le *New-York-Herald* a reçus de son correspondant au sujet de ce déplorable sinistre :

« C'est le dimanche matin que le capitaine Jennings, qui est chargé de surveiller la côte de Long-Beach, en qualité de maître sauveteur, aperçut le *Powhatan* échoué, et dans les conditions les plus défavorables. Le pont était encombré d'une foule de passagers; un vent impétueux du nord-nord-est soulevait des lames hautes comme des montagnes, qui venaient battre le navire échoué, et le roulaient sur le sable comme un morceau de liège. Le capitaine Jennings envoya aussitôt tous les hommes

qu'il avait sous ses ordres à la résidence du gouverneur, pour chercher la charrette de sauvetage et les autres appareils nécessaires en pareille occurrence. En attendant leur retour, lui-même resta sur le rivage, malgré une violente tempête de neige, examinant d'un œil inquiet les ravages de plus en plus grands exercés par les lames qui déferlaient sans cesse sur le malheureux navire. Plusieurs heures se passèrent ainsi, et les secours que l'on était allé chercher n'arrivaient pas, et cependant la position du *Powhatan* devenait à chaque instant plus critique; chaque lame, qui venait s'y briser, emportait quelque victime. Vers cinq heures du matin, un énorme paquet de mer balaya tout le pont, et, en se retirant, entraîna au moins une centaine d'êtres humains à la fois. Quelques-uns de ces malheureux furent jetés sur la plage; mais M. Jennings, qui accourut aussitôt, dans l'espoir de les sauver, ne trouva que des cadavres. Passant successivement de l'un à l'autre, il ne put recueillir chez aucun un seul souffle de vie; tous étaient déjà morts avant que la mer ne les eût rejetés sur le sable.

» Pendant que se passait ce triste épisode, la scène principale du drame, le *Powhatan* continuait à offrir un spectacle navrant : violemment secoué par le ressac, l'épave craquait de toutes parts; les lames semblaient lui donner assaut, et la brèche s'élargissait rapidement. Enfin, vers sept heures, les mâts s'abattent avec un grand fracas, et presque immédiatement après, la coque du *Powhatan* éclate en deux, et tout ce qui se trouve à bord est instantanément englouti. Une minute plus tard, on vit la mer couverte, comme de taches noires, d'une infinité de têtes humaines et de débris flottants, mais, bientôt, il ne resta que les débris. Rien ne subsistait plus qui pût indiquer l'endroit où s'était échoué le navire. Aux pleurs, aux cris de désespoir des femmes et des enfants, avait succédé un silence lugubre, et les gémissements de la tempête ajoutaient encore à l'horreur de cette scène. Tout avait péri, capitaine, officiers, équipage et passagers; des deux cent cinquante personnes qui se trouvaient à bord, pas une âme pour raconter la funeste histoire du naufrage. La plage était littéralement couverte de cadavres, d'épaves, de caisses, de coffres et de bagages de toutes sortes; et aucun secours n'arrivait encore de la résidence. Le capitaine Jennings était forcé de rester là, seul, spectateur inactif de la plus émouvante catastrophe.

» C'est seulement dans la matinée du lundi qu'arrivèrent les secours, trop tardifs. La tempête avait été si violente qu'à leur retour vers le lieu du naufrage, avec la charrette de sauvetage, le mortier porte-amarre, etc., les hommes du capitaine Jennings avaient perdu deux de leurs, restés en route, épuisés de froid et de fatigue.

» A la tête de ses compagnons, de retour, le capitaine Jennings entreprit, dans la journée du lundi, de réunir les cadavres dispersés que la mer avait rejetés. Dans le court espace d'une heure, on trouva 20 femmes ou enfants, presque nus, disséminés sur la plage de Long-Beach; quelques-uns de ces corps étaient affreusement froissés et meurtris. Le cadavre d'un homme tenant un petit enfant dans ses bras fut trouvé, à une distance de 50 yards de Long-Beach, sur une colline de sable. D'après la position de son corps, on suppose que c'est le seul naufragé qui ait atteint vivant le rivage, car il était parvenu à un endroit hors de la portée des lames, même pendant la tempête. C'est là, sans doute, qu'il sera tombé épuisé sur le sable avec l'enfant qu'il voulait sauver, et que tous deux aussi seront morts de froid pendant une nuit glaciale.

» Cet homme est le seul qui ait été trouvé sur la plage; tous les autres cadavres appartenaient à des femmes et à des enfants. Le mardi 22, on les transporta, au nombre de trente-deux, dans le village de Manahawkin. Tous étaient Allemands, à en juger par le costume et la physionomie; les femmes portaient toutes des vêtements grossiers, des souliers épais, quelques-unes même des sabots. » (Journal du Havre.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une lettre de Constantinople, du 1<sup>er</sup> mai, annonce qu'à Péra on a récemment arrêté un agent russe fort élégant. Il était porteur d'un passeport anglais. Des papiers importants ont été saisis sur lui.

Une frégate turque est arrivée à Athènes avec un ultimatum du gouvernement turc; elle n'a accordé qu'un délai de 3 jours pour répondre.

Vienne, dimanche 14 mai.

Le prince Paskiewitch et le général Gortschakoff sont arrivés à Kalarasch. — Le bombardement de Silistrie, avec 80 pièces de siège, est commencé. — L'évacuation de la petite Valachie est suspendue. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Le *Moniteur* publie de nombreuses nominations dans les tribunaux civils et les justices de paix; voici celles qui regardent notre département.

M. Guinebert, Charles-Désiré, est nommé juge suppléant de la justice de paix de Longué.

M. Thénaïsie, juge suppléant de la justice de paix de Montfaucon.

M. Tribert, juge suppléant de la justice de paix de Montreuil-Bellay.

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 avril.

NAISSANCES. — 18, Maximilien Klein, rue de la Visitation; — Berthe Mandin, rue de Fenet; — Alexandre Donné, rue de Bordeaux; — Prudent Vebret, rue de Fenet; — Marie-Victoire Davoust, rue Saint-Nicolas; — 19, Françoise Gay, rue de Fenet; — 22, Marie Pivot, rue de Fenet; — 24, Eugène-Joseph Maillé, rue de Fenet; — Louis-Amedée Gondrand, rue d'Orléans; — Célestine-Anne Goujon, rue de la Visitation; — Augustine Marouillat, rue de la Visitation; — Louis Moreau, rue Royale; — 25, Edouard-Charles Desmazure, rue de Fenet; — Paul-Toussaint Girard, rue Braule.

MARIAGES. — 20, Hippolyte Desbordes, vannier, a épousé Lucie Breton, marchande, tous deux de Saumur; — 25, Jean-Jacques Cottini, fumiste, a épousé Hélène Habbot, sans profession, tous deux de Saumur; — 27, Auguste Berge, commis-négociant, a épousé Marie Loussert, chapeletière, tous deux de Saumur; — 28, Victor Papillon, tailleur de pierres, a épousé Virginie Louise Bonnet, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 18, Chaloppin, journalière, 58 ans, veuve Machet, à l'Hôpital; — Henri Chacé, huilier, 34 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Louis Pain, ancien palefrenier, 79 ans, à l'Hôpital; — Pierre Boursier, serurier, 47 ans, à l'Hôpital; — 19, Honoré Poitvin, houlanger, rue de l'Hôtel-Dieu; — 21, Clémence Boizard, 40 ans, rue de l'Échelle; — 22, Girard, mort-né, rue d'Orléans; — Alexandrine Ponneau, rentière, 65 ans, célibataire, rue Royale; — 23, Alexandrine Michel, 41 jours, rue de l'Hôtel-Dieu; — 24, Jean-Baptiste Delanoue, terrassier, 47 ans, à l'Hôpital; — 29, Anne Trotin, rentière, 86 ans, célibataire, rue de Fenet.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Les créanciers de la faillite du sieur René Aubineau, marchand d'étoffes, demeurant à Doué, sont invités à se réunir le lundi 28 de ce mois, à 8 heures précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination ou le remplacement du syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,  
A. DUDOUET.

#### Marché de Saumur du 13 Mai.

Froment (l'hectol.) . . . . .	29 10	Graine de trèfle . . . . .	50 —
— 2 <sup>e</sup> qualité . . . . .	28 60	— de luzerne . . . . .	60 —
Seigle . . . . .	21 20	— de colza . . . . .	— —
Orge . . . . .	15 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée) . . . . .	14 —	(l'hectolitre) . . . . .	— —
Fèves . . . . .	12 40	— cassées (30 k) 100 —	— —
Pois blancs . . . . .	42 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges . . . . .	38 —	compris le fût,	— —
— verts . . . . .	— —	1 <sup>er</sup> choix 1853. . . . .	— —
Cire jaune (30 kil) . . . . .	165 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	90 —
Suif fondu . . . . .	— —	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	80 —
Huile de noix ordin. . . . .	65 —	— de Chinon . . . . .	85 —
— de chenevis . . . . .	45 —	— de Bourgueil . . . . .	100 —
— de lin . . . . .	58 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière . . . . .	22 —	1 <sup>re</sup> qualité 1853 . . . . .	— —
Foin 1853. id . . . . .	37 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	65 —
Luzerne . . . . .	55 —	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	55 —

#### TAXE DU PAIN du 16 Mai 1854.

Première qualité.  
Les cinq hectogrammes . . . . . 24 c. 58 m.  
Seconde qualité.  
Les cinq hectogrammes . . . . . 22 c. 08 m.  
Troisième qualité.  
Les cinq hectogrammes . . . . . 19 c. 58 m.

#### BOURSE DU 15 MAI.

4 1/2 p. 0/0 hausse 1 10 cent. — Fermé à 94.  
5 p. 0/0 hausse 95 cent. — Fermé à 67 40.

#### BOURSE DU 15 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 95 50.  
5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 67 15

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance, séant à Saumur, en date du quatre mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, Il appert:

Que la dame Octavie Biget, épouse du sieur Athanase Pie, marchand épiciers-droguiste, demeurant à Saumur,

A été déclarée séparée de corps et de biens de son mari, qui est domicilié à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le douze mai mil huit cent cinquante-quatre.

(242) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

## VENTE

Par suite de folle enchère,

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant en cette ville, au Palais-de-Justice,

EN 9 LOTS

D'une MAISON avec circonstances et dépendances,

JARDIN, VIGNES ET TERRES LABOURABLES  
Le tout situé commune de Tigné, Canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le samedi trois juin 1854, à midi, à la barre du Tribunal de Saumur.

On fait savoir à qui il appartiendra, que faite par la dame Claire Philibert, épouse contractuellement séparée, quant aux biens, et dûment autorisée de M. Jacob Aldrophe, dit Altroffe, son mari, ancien négociant, demeurant à Paris, rue Geoffroy-Marie, n° 9, de payer le prix en principal et intérêts des biens ci-après énoncés, dont l'adjudication, par suite de surenchère, a été prononcée à son profit, suivant jugement de l'audience des saisies immobilières dudit Tribunal, en date du 30 juillet 1853, lesdits biens ayant appartenu au sieur Jacques-François Grosourdy, médecin, et à dame Marie-Rosalie Martin, son épouse, demeurant ensemble à Tigné, et adjugés primitivement à M. Narcisse Dupont, notaire à Thouarcé;

Et en conséquence d'un commandement resté infructueux fait aux époux Aldrophe, dit Altroffe, suivant exploit de Dupuis, huissier à Paris, en date du 28 avril dernier, enregistré;

Et en exécution des articles 735 et suivants du Code de procédure civile;

Et encore à la requête de M. Leandre-Bernard-Adolphe Bertron, marchand de papiers peints, demeurant à Angers, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur, qui est constitué et occupera pour lui sur la poursuite de folle enchère dont il s'agit;

Il sera procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués et aux charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges sous lesquelles l'adjudication a été prononcée au profit de la dame Aldrophe, dite Altroffe, à une nouvelle adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION

Des Biens à vendre.

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, située au bourg et commune de Tigné, composée de trois petites chambres, une cuisine avec une cheminée, une autre chambre servant de salon, au fond une cheminée, et enfin une autre chambre, servant de pharmacie; au premier, une grande chambre à coucher, ayant une cheminée à côté de laquelle se trouvent un petit cabinet et un escalier servant à exploiter le grenier qui se trouve sur

ladite maison; tous les appartements ci-dessus désignés sont couverts en tuiles; une petite cour joignant la maison dans laquelle se trouvent une grange et une écurie, le tout couvert en tuiles, et d'une contenance d'environ douze ares, joignant au levant et au nord Grosourdy, au couchant Moron, de Tigné, et au midi le chemin de Tigné. Ce lot a été adjugé à M<sup>me</sup> Altroffe moyennant 1,675 fr., ci. 1,675 f.

2<sup>e</sup> LOT.

Environ huit ares cinquante centiares de terre labourable, appelée la Garenne, joignant au levant le chemin de Tigné à Martigné-Briand et la veuve Morisseau, au nord Guillaume Lusson, au couchant Pierre Turelais, au midi le chemin allant au bourg de Tigné; ce lot a été adjugé à la même, moyennant 210 francs, ci. 210

3<sup>e</sup> LOT.

Environ douze ares cinquante centiares de terre labourable, au même lieu, joignant au levant Gaschet Turelais, au nord le chemin de Saint-Georges à Aubigné, au couchant Jean Taillée, au midi le sieur Grosourdy; ce lot a été adjugé à la même, moyennant 320 francs, ci. 320

4<sup>e</sup> LOT.

Environ cinq ares cinquante centiares de terre labourable, situés au même lieu, joignant au levant Jean Taillée, au nord Gaschet Turelais, au couchant le sieur Grosourdy, et au midi le chemin allant au bourg de Tigné; ce lot a été adjugé à la même, moyennant 95 francs, ci. 95

5<sup>e</sup> LOT.

Cinq ares quatre-vingts centiares environ de jardin, dans lequel se trouve une assez grande quantité d'arbres fruitiers, joignant au levant, au nord et au couchant le sieur Grosourdy, et enfin, au midi le chemin allant au bourg de Tigné; ce lot a été adjugé à la même, moyennant 460 francs, ci. 460

6<sup>e</sup> LOT.

Environ quarante-neuf ares de terre labourable, situés au lieu dit la Garenne, joignant au levant Jean Taillée, au nord le chemin de Saint-Georges à Aubigné, au couchant Pierre Moron, et enfin, au midi le sieur Grosourdy; ce lot a été adjugé à la même, moyennant 570 francs, ci. 570

7<sup>e</sup> LOT.

Environ vingt ares soixante-dix centiares de terre labourable, situés au lieu dit la Garenne, joignant au levant le sieur Grosourdy et Rethoré Genevais, au nord le chemin de Saint-Georges à Aubigné, au couchant les héritiers Fournier, et au midi M. Grosourdy; ce lot a été adjugé à la même personne, moyennant 360 francs, ci. 360

8<sup>e</sup> LOT.

Environ trois ares dix centiares de vigne, situés au lieu dit la Garenne joignant au levant le sieur Grosourdy, au couchant Fournier-Ménard, au midi le chemin de Tigné; ce lot a été adjugé à la même, moyennant, 27 francs, ci. 27

9<sup>e</sup> LOT ET DERNIER.

Environ seize ares vingt centiares de terre labourable, situés au même lieu de la Garenne, joignant au levant Pierre Jussiaume, au nord

A reporter. . . 3,717

Report. . . 3,717

Rethoré Genevais, au couchant le sieur Grosourdy, et au midi le chemin de Tigné; ce lot a été adjugé à la même, moyennant 135 francs, ci. 135

Total. . . 3,852

### MISES A PRIX.

Les biens dont la désignation précède seront vendus en neuf lots, et criés sur les mises à prix ci-après énoncées, fixées par le poursuivant, conformément à la loi,

#### Savoir:

Le 1<sup>er</sup> lot, sur la mise à prix de . . . . . 600 f.  
Le 2<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 30  
Le 3<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 50  
Le 4<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 20  
Le 5<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 20  
Le 6<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 100  
Le 7<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 50  
Le 8<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 10  
Le 9<sup>e</sup>, sur celle de . . . . . 40

Total des mises à prix. . . 950 f.

S'adresser, pour les renseignements:

Soit à M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursuivant la vente, soit au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, à Saumur, le 6 mai 1854.

(243) Signé, LABICHE.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

## VENTE

PAR LICITATION

De la Propriété et des Fours à chaux

DE

LA FRESNAYE ET DÉPENDANCES,  
Situés communes de Saint-Aubin-de-Luigné et de Saint-Lambert-du-Lattay.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> DUPONT, notaire à Thouarcé, et de M<sup>e</sup> MESTAYER, notaire à Angers, commis à cet effet, et ce, le vendredi 2 juin 1854, à midi, à la mairie de la commune de Saint-Lambert-du-Lattay, sise au bourg de cette commune.

La contenance de la propriété et des fours à chaux de la Fresnaye est de 22 hectares 16 ares 86 centiares.

Le tout sera mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de 85.000 fr.

Voir, pour plus amples détails, les placards affichés et le Journal de Maine-et-Loire, du samedi 15 courant, n° 113.

S'adresser sur les lieux pour les visiter; et, pour avoir des renseignements:

1<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> MALÉCOT, avoué poursuivant la vente, située à Angers, 27, rue Saint-Michel;

2<sup>o</sup> En celles de MM<sup>e</sup>s BRUNEAU et ROUSSEAU, avoués co-licitants, demeurant en la même ville;

3<sup>o</sup> Enfin, en celles de M<sup>e</sup> DUPONT, notaire à Thouarcé, ou de M<sup>e</sup> MESTAYER, notaire à Angers, commis tous les deux pour la vente et dépositaires du cahier des charges.

Pour extrait certifié par l'avoué poursuivant soussigné.

(244) L.-A. MALÉCOT.

## A LOUER

Présentement

Une MAISON GARNIE ou NON GARNIE, sise rue Traversière n° 3.

3,000 FRANCS

A DONNER A RENTE VIAGÈRE.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (231)

Etude de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

Aux Enchères,

POUR CESSATION DE COMMERCE,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, du 10 avril 1854.

Le jeudi 18 mai 1854, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin de M. DECURE, marchand faïencier en gros et en détail, à Saumur, rue de la Comédie, n° 5, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et matériel.

Il sera vendu:

Très-grande quantité de toutes espèces de cristaux, verrerie, porcelaine et faïence de tout genre, objets de luxe et de fantaisie, plateaux, cylindre pour pendules, etc., poteries et plats en grès, pots à fleurs, le tout nouvellement arrivé de fabrique; éponges, comptoir, balances et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (237)

BOURNILLET, rue Royale. (146)

S'adresser à M. Ch. MISONNEAU-

Située à la Croix-Verte.

AVEC COUR ET JARDIN,

**JOLIE MAISON**

Présentement,

A LOUER

## A VENDRE

Une MAISON, rue de Fenet, avec boutique, cour, jardin derrière et vaste magasin.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (232)

30,000 FRANCS

A PLACER, sur hypothèque, en totalité ou par parties.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (234)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

1832 — MÉDAILLES — 1834  
D'OR ET D'ARGENT.

1839 1844

PRODIGES DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE  
USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL SUR MARNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

DÉCRÉTÉ PAR LE GOUVERNEMENT  
FABRIQUE HYDRAULIQUE DE NOISIEL

AUX ARTS UTILES

## CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris,  
Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Exempt de tout mélange, composé de matières de premier choix, le *Chocolat Menier* se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. Sa qualité est tellement supérieure qu'il ne redoute aucune comparaison.

Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.